

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 29 septembre 2022

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 23/09/2022

Présents : 17

Dont Présents non votants : 0

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-neuf septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Représentés : 0

Votants: 17

Pour: 17

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Daniel BARTHES, Christian BIES, Francis BOUTES, Josian CABROL, Catherine COMBES, Elisabeth DAUZAT, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Jean-Louis LAFAURIE, Pierre MATHIEU, Marie-Pierre PONS, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Séverine SAUR, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL

Contre: 0

Représentés:

Abstentions: 0

Présents non votants :

Excusés: Laurent BRUNET, Thierry CAZALS, Mariette COMBES, Béatrice FALCOU, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Martine GIL, Audrey IMBERT, Marie LORENTE, Kléber MESQUIDA, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Philippe VIDAL, Didier VORDY

Absents:

Objet: Ligne de trésorerie

Le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles est confronté à des besoins de trésorerie, dans l'attente de la perception des demandes de subvention concernant les actions menées ou en cours de réalisation.

Pour pallier ces besoins, une ligne de trésorerie a été reconduite en 2021, par signature d'une convention avec l'organisme bancaire d'une durée d'un an.

Après négociation avec le secteur bancaire, une ligne de trésorerie à hauteur de 600 000 € serait à nouveau nécessaire.

Cette ligne de trésorerie est d'une durée d'un an.

Elle est productive d'intérêts au taux variable indexé sur :

- l'EURIBOR 3 mois moyenné augmenté d'une marge de 1.50 %, soit à titre indicatif sur l'index du mois de juin 2022 est égal à -0.25 % ; un taux de 0.96 % Taux d'intérêt plancher = 0,0000 %.

Le taux d'intérêt plancher est la valeur minimale du taux d'intérêt, peu importe l'évolution de l'indice de variation.

Taux d'intérêt : 1.26 % (sur index l'EURIBOR 3 mois moyenné du mois juin 2022 + marge de 1.50 %).

Taux de période : 0.13 %, la durée de période étant mensuelle.

TEG : 1.51 %

Frais de dossier : 0.25 % du montant accordé soit 1 500 €.

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles s'engage, pendant toute la durée de la ligne de trésorerie, à inscrire en priorité chaque année en dépense obligatoire à son budget les sommes nécessaires au paiement des intérêts, frais et accessoires.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à :

- réaliser auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Languedoc une ligne de trésorerie d'un montant de 600 000 € ;
- signer le contrat, à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité autorise le Président à :

réaliser auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Languedoc une ligne de trésorerie d'un montant de 600 000 €

signer le contrat, à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à Pierrerue le 29 septembre 2022

Le Président
Jean-Louis
